

	Demande d'évaluation environnementale pour un projet
	Article R122-2 du code de l'environnement

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
10-03-2025		001905/A P

1. Identification du service dépositaire		
Service		
SUAT / IADS		
Département		
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)		
ddt-uat-iads@saone-et-loire.gouv.fr	BOULEVARD HENRI DUNANT	71000
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande		
DI NOTO	CLARA	INSTRUCTRICE ADS
Coordonnées de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande		
03 85 97 56 15	ddt-uat-iads@saone-et-loire.gouv.fr	
Autorisation portant la demande		
Permis de construire		
2. Identification du projet		
Nature de l'objet de la demande		
☒ Nouveau projet, activité, installation ouvrage ou travaux ☐ Extension ou modification substantielle		
2.2 Ce projet a-t-il fait l'objet d'une décision de soumission après examen au cas par cas ou avis conforme ?		
☐ Oui ☒ Non		
2.3 Adresse du projet		
Lieu Dit les Chx Chalmoux	71140	71-Saone-et-Loire

2.4 Références cadastrales (pour un projet terrestre)			
<i>Commune d'implantation, Code postal, N° de parcelle et Superficie de la parcelle</i>			
CHALMOUX,71140,0-G-123,21639 CHALMOUX,71140,0-G-190,26099 CHALMOUX,71140,0-G-120,10324 CHALMOUX,71140,0-G-188,9716 CHALMOUX,71140,0-G-171,32358 CHALMOUX,71140,0-G-191,48060 CHALMOUX,71140,0-G-122,15159 CHALMOUX,71140,0-G-198,14152 CHALMOUX,71140,0-G-124,7459			
2. Références géographiques -pour un projet maritime, fluvial, ferroviaire, de voirie ou routier)			
<i>Situation</i>	<i>Domaine public concerné s'il y a lieu</i>	<i>Consistance du domaine public concerné (nature des biens)</i>	<i>Superficie de l'emprise</i>
Autorisations embarquées / demandées :			
Précisez la ou les catégorie(s) de la nomenclature relative à évaluation environnementale (annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement) dans laquelle ou lesquelles l'installation doit être rangée			
<i>N° de catégorie, N° et intitulé de sous catégorie</i>			
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A			